



PIECES A FOURNIR POUR PERMIS DE CONDUIRE

Duplicata

*Cerfa 06 et cerfa de demande (imprimés obligatoirement en couleur) à compléter sans ratures, ni correcteur et au stylo bille noir.

*2 photos d'identité récentes (format passeport) avec nom et prénom au dos

*Photocopie du permis de conduire

*1 photocopie de la carte d'identité ou du passeport en cours de validité (ou périmés depuis moins de 2 ans)

*1 photocopie d'un justificatif de domicile récent à la bonne adresse au nom du demandeur

En cas d'hébergement : justificatif de domicile et carte d'identité au nom de l'hébergeant et une attestation d'hébergement.

En cas de vol, la photocopie du permis de conduire est remplacée par la déclaration de vol faite en gendarmerie.

En cas de perte, la photocopie du permis de conduire est remplacée par la déclaration de perte faite en préfecture.

NB : en cas de perte/vol de tous les papiers d'identité, possibilité de faire la déclaration de perte avec un acte de naissance ou le livret de famille.

ATTENTION plus de réédition de titre pour l'ajout ou la suppression d'un nom d'usage, ni en cas de changement de domicile : une mise à jour informatique peut être faite auprès de la Préfecture, mais ces informations n'apparaissant plus sur le permis de conduire il n'y a pas lieu de rééditer un titre.

Pour la mise à jour des données informatiques fournir la photocopie du permis de conduire et le justificatif concernant la demande (livret de famille, jugement de divorce, justificatif de domicile,...) soit par courrier à la Préfecture, soit par la Mairie.

*** Horaires d'ouverture du service permis de conduire de la Préfecture pour l'accueil des usagés :
lundi, mardi, jeudi et vendredi de 9h00 à 11h30.**

*** Téléphone de l'ANTS pour suivi de l'avancement du dossier
0810 901 041.**

Du lundi au vendredi de 7h45 à 20h00.

Le samedi de 08h00 à 17h00.

Prorogation

*Présentation obligatoire du permis de conduire.

*Cerfa 06 et cerfa de demande (imprimés obligatoirement en couleur) à compléter sans ratures, ni correcteur et au stylo bille noir.

*Carte nationale d'identité ou passeport en cours de validité.

*Pour les étrangers : titre de séjour en cours de validité.

Attention, l'adresse du titre de séjour doit être identique au justificatif de domicile présenté.

Justificatif de domicile à votre nom daté de moins de trois mois : loyer délivré par un organisme officiel, facture eau, gaz, électricité, téléphone fixe ou portable, dernier avis d'imposition.

- *En cas d'hébergement, attestation sur l'honneur de l'hébergeant + pièce d'identité de la personne ayant complété et signé le document + justificatif de domicile à son nom daté de moins de trois mois
- *Certificat médical établi par un médecin agréé par la Préfecture des Bouches-du Rhône
- *Deux photos d'identité (normes ISO/IEC 19794-5 : 2005), récentes et identiques, de face et tête nue.
- *Enveloppe 50gr, libellée au nom et adresse du demandeur.

Permis de conduire international

- * formulaire de demande cerfa n°14881*01 renseigné et signé,
- * 1 photocopie couleur recto-verso de votre permis de conduire français en cours de validité,
- *2 photos d'identité récentes (format passeport) avec nom et prénom au dos
- *1 photocopie couleur recto-verso d'une pièce d'identité :
 - si vous êtes Français ou Européen, carte nationale d'identité en cours de validité ou périmée depuis moins de 2 ans ou passeport en cours de validité,
 - si vous êtes non-européen, titre de séjour ou visa de long séjour valant titre de séjour en cours de validité.